

Commune de HAUT-BOCAGE
Séance du Conseil Municipal du lundi 11 avril 2022

Le 11 avril 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de HAUT-BOCAGE, régulièrement convoqué, s'est réuni, à la salle socio-culturelle de Givarlais, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LAPRUGNE, Maire de la Commune de HAUT-BOCAGE, suite à la convocation du 04 avril 2022.

Présents : Gaëlle BOUDRON, Nathalie CHAUVET, Isabelle DECOUERE, Thierry DE LAMARLIERE, Michel DESCLOUX, Yves GAUDIN, Caroline JEAN, Geneviève LACHASSAGNE, Jean-Michel LAPRUGNE, Cyril LARIVAUD, Véronique MASSERET, Marien MICHAUD, Arnaud PAULUS, Virginie THEBAUD, Sylvie THEVENIN, Guy TRIBOULET

Absent excusé : Jonathan CANCRE,

Absent : Ludovic MULLER

Secrétaire de séance : Guy TRIBOULET

ORDRE DU JOUR :

Lecture par M. le Maire du compte rendu de Conseil Municipal du 07 mars 2022 qui est adopté à l'unanimité.

20220411022 – SIVOM Région Minière- extension réseau assainissement rue du Lavoir à Maillet

Le SIVOM Région Minière va procéder à des travaux pour l'extension du réseau d'assainissement à l'entrée du bourg de Maillet entre le réseau existant et le coin de la parcelle ZL n° 22, rue du Lavoir. Une partie de ces travaux devrait être payée par la Commune de HAUT-BOCAGE.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son approbation pour que la Commune de HAUT-BOCAGE puisse régler une partie des travaux.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement à Maillet et le paiement d'une partie de ces travaux par la Commune de HAUT-BOCAGE.

20220411023 – Devis complémentaire aménagement devant la salle polyvalente de Maillet

Monsieur Yves GAUDIN, adjoint au Maire et Maire délégué de Maillet présente le devis pour l'aménagement du parking devant la salle polyvalente de Maillet de l'entreprise SARL 2TP de Givarlais pour un montant de 15 410, 00 € HT (18 492 ,00 € TTC) et demande au Conseil municipal de le valider

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le devis de l'entreprise SARL 2TP de Givarlais pour un montant de 15 410, 00 € HT (18 492 ,00 € TTC) et autorise Monsieur le Maire ou M. Yves GAUDIN à le signer.

20220411024 – Devis complémentaires aménagement bourg de Maillet

Monsieur Yves GAUDIN, adjoint au Maire et Maire délégué de Maillet présente plusieurs devis pour des travaux supplémentaires concernant l'aménagement du bourg de Maillet de l'entreprise TPB :

- Un devis de 2 774, 58 € HT (3 329, 50 € TTC) pour des travaux supplémentaires rue de l'espoir.
- Un devis de 6 520, 00 € HT (7 824, 00 € TTC) pour la réalisation d'enrobé côté de l'église.
- Un devis de 2 898, 00 € HT (3 477, 60 € TTC) pour la réalisation d'enrobé jusqu'au panneau « Les Blanchons »

Monsieur le Maire demande au Conseil de valider ces devis.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve les devis complémentaires de l'entreprise TPB du Centre et autorise Monsieur le Maire ou M. Yves GAUDIN à les signer.

20220411025 – Aménagement sécurité routière à Louroux-Hodement

Monsieur Thierry DE LAMARLIERE, adjoint au Maire et Maire délégué de Louroux-Hodement présente un devis de l'entreprise A.D.N concernant l'aménagement sécuritaire de la rue principale de Louroux-Hodement dans le bourg. Le devis s'élève à 6 663, 00 € HT (7 995, 60 € TTC).

Ce projet consiste à mettre en place une chicane en lieu et place des coussins berlinois au centre du village. Il a aussi l'avantage de mieux sécuriser le trottoir le long du salon de coiffure. Il annule et remplace le précédent qui prévoyait la mise en place de radars pédagogiques.

Monsieur le Maire demande au Conseil de valider ce devis.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le devis de l'entreprise A.D.N pour l'aménagement sécuritaire dans le bourg de Louroux-Hodement et autorise Monsieur le Maire ou M. Thierry DE LAMARLIERE à le signer.

20220411026 – Aménagement de la place de Louroux-Hodement

Monsieur Thierry DE LAMARLIERE, adjoint au Maire et Maire délégué de Louroux-Hodement présente un devis de l'entreprise A.D.N concernant la réfection provisoire d'une partie de la place côté multiple – rural pour un montant de 3 970, 00 € HT (4 764, 00 € TTC).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas retenir le devis de l'entreprise A. D.N et décide que la réfection provisoire sera réalisée par les services techniques de la commune en attendant l'aménagement de la place en 2023.

20220411027 – Devis complémentaire voirie Louroux-Hodement

Monsieur Thierry DE LAMARLIERE, adjoint au Maire et Maire délégué de Louroux-Hodement présente un devis de l'entreprise A.D.N concernant la réfection sur 12 ml du chemin

lieu-dit « Le Petit Epalais » sur Louroux-Hodement d'un montant de 1 620, 00 € HT (1 944, 00 € TTC).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas retenir le devis de l'entreprise A. D.N car celui-ci est trop cher par rapport aux travaux demandés.

Monsieur DE LAMARLIERE est chargé de voir avec l'entreprise pour qu'elle fasse un devis plus en adéquation avec les travaux demandés.

2022041 1028 – Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise MIC SIGNALOC pour l'achat de panneaux de sécurité routière pour un montant de 1 066.27 € HT (1 279.52 € TTC.)

Ce devis rentre dans le cadre du dispositif « Produit des Amendes de Police » du Conseil Départemental. Monsieur le Maire propose donc de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Allier.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'achat de panneaux de sécurité routière.

2022041 1029 – Vote des taux des taxes communales

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il faut voter les taux des taxes locales.

Il propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux pour 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité que les taux des taxes locales seront les suivants :

- taxe foncière (bâti) :31.37 %
 - taxe foncière (non bâti) : 29.15 %
- pour un produit d'imposition attendu de 329 511 euros.

2022041 1030 – Vote du budget primitif 2022 – Budget Commune

Monsieur Thierry DE-LAMARLIERE, Président de la Commission des finances présente le budget primitif 2022 de la Commune de Haut-Bocage aux Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire soumet au vote des Conseillers, le budget primitif 2022-

Le Conseil Municipal vote, après délibération, le Budget Primitif de la Commune de Haut-Bocage pour l'exercice 2022.

Investissement

Dépenses :	1 697 173.62 €
Recettes :	2 031 646.48 €

Fonctionnement

Dépenses :	1 308 280.98 €
Recettes :	1 308 280.98 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 2 402 561.48 € (dont 705 387,86 € de RAR)

Recettes : 2 402 561.48 € (dont 370 915,00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 308 280.98 € (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 308 280.98 € (dont 0,00 de RAR)

20220411031 – Vote du budget annexe - Assainissement 2022

Monsieur Thierry DE-LAMARLIERE, Président de la Commission des finances présente le budget annexe -Assainissement 2022 aux Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire soumet au vote des Conseillers, le budget Assainissement 2022. Il se retire de la salle.

Le Conseil Municipal vote après délibération, le Budget Assainissement pour l'exercice 2022.

Investissement

Dépenses : 7 711.33 €

Recettes : 7 711.33 €

Fonctionnement

Dépenses : 18 976.11€

Recettes : 18 976.11€

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 7 711.33 € (dont 0.00 € de RAR)

Recettes : 7 711.33 € (dont 0.00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 18 976.11€ (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 18 976.11€ (dont 0,00 de RAR)

20220411032 – Projet fresque pignon grange vers salle polyvalente Maillet

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il faut prendre une décision pour avancer dans le projet de la fresque qui se trouvera sur le pignon de la grange vers la salle polyvalente de Maillet.

Il fait plusieurs propositions au Conseil Municipal qui après en avoir délibéré, décide :

- Que la fresque ait un lien avec le tiers-lieu qui se trouvera dans la Maison de village mais sans le portrait d'Hulbertine AUCLAIR. (12 voix pour et 4 absentions)
- Que le nom du tiers lieu apparaisse avec une flèche d'indication du bâtiment (14 voix pour et 2 abstentions)
- Que le logo de la Commune nouvelle de HAUT-BOCAGE soit sur la fresque (14 voix pour et 2 abstentions)

- Que le logo du Foyer rural de Maillet apparaisse également sur la fresque (14 voix pour et 2 abstentions)

Un peintre-dessinateur devra présenter lors de la prochaine commission « fresque » plusieurs projets en tenant compte des attentes du Conseil Municipal.

20220411033 – Délibération contre de futurs projets d'éoliennes sur la Commune de HAUT-BOCAGE

Monsieur le Maire lit le courrier qu'il a reçu de la société ABO WIND qui a commencé une étude de faisabilité pour l'implantation d'un parc éolien le long de l'autoroute.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal par 15 voix pour et 1 abstention, a décidé d'émettre un avis défavorable contre de futurs projets d'implantations d'éoliennes sur la Commune de HAUT-BOCAGE. Le Conseil Municipal est donc contre tous projets d'éoliennes sur le territoire de la commune de HAUT-BOCAGE.

20220411034 – Délibération pour achat d'une table de pique-nique avec bancs incorporés et d'une poubelle pour la Place de Givarlais

Monsieur le Maire fait part qu'il voudrait acheter une table de pique-nique avec bancs intégrés ainsi qu'une poubelle pour mettre sur la place de Givarlais afin que les gens de passage puissent s'arrêter manger ou faire une pause. Il propose une table en ciment ou une table en bois pour un montant TTC de 1800 € maximum.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décidé l'achat d'une table de pique-nique pour la place de Givarlais et laisse le choix aux conseillers délégués de Givarlais du choix de la table (bois ou ciment ?)

20220411035 – Délibération pour changement de fermier et promesse de bail synallagmatique à Givarlais

Monsieur le Maire fait part du départ à la retraite de M. Hubert LAPRUGNE qui avait en fermage un terrain communal de 4 hectares dont 2hectares 80 de cultivable et le reste en taillis avec de vieux chênes. M. Romain PEYRAS veut prendre le fermage. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de pouvoir signer une promesse de bail synallagmatique pour 9 ans d'un montant de 280 euros par an.

Monsieur le Maire veut rajouter une clause dans la promesse de bail afin de ne pas autoriser les coupes rases dans le taillis.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord afin que M. le Maire puisse conclure une promesse de bail avec M. Romain PEYRAS pour le fermage de ce terrain communal.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire de Haut-Bocage lit le courrier de Mme MIRANDA qui demande une aide financière pour suivre ses études en Australie. Le Conseil Municipal décide de ne pas répondre favorablement à sa demande afin de ne pas créer un précédent.

M. GAUDIN fait part de l'avancement des travaux à la maison de village. Les toilettes de la salle polyvalente devraient être fonctionnelles fin mai.

M. GAUDIN informe le Conseil de la fin des travaux d'aménagement du bourg de Maillet et de la réfection de la RD 553 dans le bourg par l'entreprise COLAS fin avril.

M. GAUDIN reparle du projet de panneaux photovoltaïques au sol au lieu-dit Les Durets sur une propriété privée. Le Conseil Municipal ne veut pas se prononcer sur ce projet puisqu'étant sur un terrain privé.

La foire aux moutons à Louroux-Hodement aura lieu le 30 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00